

**COMMUNE DE VERNIER**

## MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**PRÉPARER NOS JEUNES AU TEST EVA**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux.

Nous avons pu constater lors du recrutement en direct qui a eu lieu le mercredi 1<sup>er</sup> février 2017 à Balexert, où des jeunes étaient invités à venir rencontrer des entrepreneurs dans l'espoir de trouver une place d'apprentissage, que bon nombre d'entre eux se trouvaient démunis face au recrutement et à la chance de pouvoir décrocher un contrat d'apprentissage.

Le MCG regrette que cette action ait été ouverte aux jeunes issus dudit « Grand Genève », alors qu'à chaque rentrée scolaire bon nombre de nos jeunes communiens restent sur le carreau. Pour cette raison, notre groupe veillera scrupuleusement à ce que nos jeunes verniolans soient privilégiés pour les apprentissages qu'offre notre administration.

Plusieurs paramètres entravent la conquête de ce contrat d'apprentissage, mais l'un d'entre eux nous est bien connu, c'est l'échec au test EVA.

Pour rappel, le test EVA, est un test informatisé, qui s'adresse aux jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage en entreprise et dans certaines écoles. Les tests fournissent des indications aux entreprises formatrices sur les capacités scolaires des jeunes qui postulent. Dans le cadre du processus de sélection, les résultats des candidats s'ajoutent aux autres éléments pris en compte par les employeurs...

Les tests EVA sont de plus en plus demandés, des associations faitières ont émis des seuils de réussite pour que le jeune puisse être engageable, et nous rappellerons que ces tests ne peuvent être passés **qu'une seule fois pas an**.

Certains des jeunes, qui baignent encore dans le programme car sortant du cycle d'orientation, peuvent passer et réussir avec peu de difficultés ce test (français et math), dont le contenu est basé sur les attentes de fin du cycle d'orientation. A contrario, des jeunes ayant quitté l'école pour des raisons diverses (rupture scolaire, autre cursus, etc.) se retrouvent face à de grandes lacunes, préteritant ainsi la réussite de ce test - nous le rappelons - crucial pour décrocher un contrat d'apprentissage.

Les sessions professionnelles et publiques se déroulent entre janvier et mars. Et après avoir pris des renseignements, aucune structure ne s'est mise en place sur le Canton pour préparer ces jeunes.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

**invite le Conseil administratif à :**

- 1 informer le Conseil municipal des structures en place au niveau cantonal qui permettent aux jeunes de se préparer au test EVA ;
- 2 proposer la possibilité de mettre en place une structure à Vernier pour les jeunes de la commune, d'en définir les coûts de fonctionnement et faire part de ses conclusions à la commission ad hoc.

Pour le groupe MCG

Ana Roch

Vernier, le 23 février 2017